

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-429-1932 Comités

n° 12-429-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 août 1932

Numéro JO

n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro

31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

il est institué, à la Côte française des Somalis, un Comité local de radio-diffusion coloniale composé de : M. le chef Au service des travaux publics, président ; MM. le président de la Chambre de commerce où son délégué, le chef du service des P. T. T. le chef de la station intercoloniale radioélectrique, le chef de la station côtière radioélectrique, Laloubère, mécanicien des P. T. T., membres. Le but de ce Comité est de définir les principes techniques préférables pour améliorer la réception des émissions métropolitaines, préciser les conditions à remplir pour l'établissement des programmes et émettre des vœux motivés sur les projets dont il sera saisi, exprimer les desiderata de l'ensemble des usagers. En particulier, il devra examiner un projet d'installation d'un poste de relai pour faciliter la réception aux possesseurs d'appareils simples et bon marché : postes à galène, etc... Ce Comité se réunira, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire, sur la convocation de son président, Il pourra appeler dans son sein toutes les personnes compétentes, sans-filistes ou celles qui désireraient faire une communication au Comité. Le président du Comité fera parvenir un rapport au Gouverneur, pour arrêter les bases d'un programme d'organisation avant le 15 septembre 1932